

**Arrêté de nomination du jury du DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE (grade MASTER)  
Mention Oncologie Hémato-Oncologie  
Année universitaire 2022-23**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.613-1, L.712-2°, R.811-13, D.911-31

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master

Vu l'arrêté régissant le diplôme :

Arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée

Vu l'arrêté d'accréditation à délivrer le diplôme en date du 19 novembre 2020

Vu la circulaire 2000-33 du 1<sup>er</sup> mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur

**Il est convenu ce qui suit :**

Article 1 : Par arrêté du Président d'Université Côte d'Azur

Sont désignés (es) Présidents (es) du Jury

**Professeur Thomas CLUZEAU**

Sont désignés (es) Membres du Jury

UE Bases fondamentales

UE Clinique

UE Langue vivante

UE Parcours de santé

UE Recherche

UE Mémoire professionnel et soutenance

UE Stage

**Pr CLUZEAU – Dr DOYEN**

**Pr CLUZEAU – Dr DOYEN**

**Mme FRANKLIN-LANDI – Pr CLUZEAU**

**Pr CLUZEAU**

**Dr BRIGNON**

**Dr BRIGNON**

**Pr CLUZEAU – Mme IVALDI**

Article 2 : Le présent jury est compétent s'agissant des délibérations du semestre 3, du semestre 4 et des sessions de rattrapage

Article 3 : *Sauf en cas de force majeure, c'est-à-dire en cas d'évènement extérieur, irrésistible et imprévisible, l'absence d'un membre de jury ne peut être admise*

Fait à Nice, le 24/10/22

Pour le Président et par Délégation,  
Le Doyen de l'UFR Médecine, Pr Patrick Baqué

